

- Evelyne, agent communal à la mairie de Montsérét, sera à la retraite en septembre 2019. Cette employée assure jusqu'à présent la garderie à Montsérét et les trajets dans le bus scolaire Thézan-Montsérét. La commune de Montsérét ne souhaitant pas remplacer cette employée à temps plein, elle nous a demandé de réfléchir à une entente différente entre nos 2 communes. Nous avons donc décidé d'un commun accord, que les trajets d'avant classe (matin et midi) seraient assurés par du personnel de Montsérét et que les trajets d'après classe (midi et soir) seraient assurés par du personnel de Thézan.
- Dès la rentrée 2019, l'instruction devient obligatoire à 3 ans (6 ans jusqu'à maintenant). Les enfants qui feront 3 ans entre le 01/01/2019 et le 31/12/2019 seront accueillis en septembre 2019. Il n'y aura plus qu'une seule rentrée par an, contrairement à ces dernières années où les rentrées étaient échelonnées tout au long de l'année au fur et mesure que les enfants fêtaient leur troisième anniversaire.
- Afin d'accueillir au mieux ces petits élèves, quelques « travaux » ont été demandé : pose d'étagères dans la classe de Mme Le Goff pour désencombrer un meuble imposant
- Autres demandes : arranger la rampe de Mme Le Goff, prévoir une rampe pour Mme Abadie. Dans la classe de Mme Abadie, acheter et poser les stores occultants, ainsi que le petit lavabo des toilettes.
- Cette rentrée obligatoire dès 3 ans pose le problème de l'accès au bus. En effet, jusqu'à présent les enfants n'étaient pas autorisés par le conseil général (responsable des transports scolaires) à prendre le bus s'ils n'avaient pas 3 ans révolus... La question a été posée à la formation à laquelle j'ai assisté ce mardi 25 juin à Carcassonne, en présence de l'inspecteur d'académie responsable des maternelles et de la Conseillère pédagogique déléguée aux maternelles. Nous attendons la réponse des services de transports scolaires de la région, mais le vote du décret étant prévu pour l'été 2019, je ne sais pas quand nous pourrons l'avoir.
- Cantine : nous sommes en train de procéder au recrutement d'une employée pour le temps de cantine. Cette embauche doit posséder le BAFA afin d'être réglementaire dans notre cadre ALAE. Lors de notre entrevue avec la mairie de Montsérét, nous avons évoqué les problèmes d'effectif. La mairie de Montsérét réfléchit donc pour ouvrir une cantine sur leur commune à moyen terme.
- Service minimum : le service minimum est obligatoire dès que plus de 25% des enseignants est en grève. En pratique, à Thézan, qu'il manque 1 ou 2 enseignantes, nous devons le mettre en place. Afin de ne pas le mettre en place « pour rien », quand les parents seront informés de la grève des enseignants, nous leur demanderons s'ils souhaitent bénéficier du service minimum. Il faut au moins 2 enfants pour le mettre en place.
- Accès handicapés/PMR : après rencontre avec M Guillaume Mathieu, parent d'élève à Montsérét et se trouvant en situation de handicap (fauteuil roulant), il n'y a pas de problème d'accès dans la classe de Mme Le Goff. La difficulté est d'entrer dans le bâtiment à cause des différences de niveaux. Je lui ai proposé de nous apporter son aide ainsi que des contacts d'ergothérapeute afin d'arranger cet accès à moindre coût et au plus pratique.
- ENIR : école numérique. Dès la rentrée 2019, les classes de Thézan auront 9 tablettes avec protections, 1 ordinateur portable et 1 abonnement à l'ENT. L'ENT est un site d'école numérique déjà mis en place à Montsérét. Ecoles, communes et parents pourront ainsi communiquer grâce à cette interface. Cette action est subventionnée à hauteur de 50%.